Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2016-149** **23/02/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDPFE/2015-617 du 22/07/2015 : Modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "métiers de l'agriculture"
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « Métiers de l'agriculture ».

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts-commissariats de la République des COM Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives des établissements privés Copie : Administration centrale Copie : Inspection de l'enseignement agricole Copie : Organisations syndicales de l'enseignement agricole Copie : Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Copie : Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Résumé : épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et pour les candidats hors CCF au CAP agricole « Métiers de l'agriculture ».

Textes de référence :décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole
Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité « Métiers de l'agriculture » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance.

INTRODUCTION

La présente note de service apporte des précisions sur la mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « **Métiers de l'agriculture** » pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et les candidats hors CCF.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E4.1 est organisée en épreuve ponctuelle terminale. Les autres épreuves sont en CCF.

Les CCF qui permettent de vérifier les capacités professionnelles proposées aux apprentis et aux stagiaires de la formation professionnelle continue peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des enseignants, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont organisées en épreuves ponctuelles terminales.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2015 pour la session d'examen 2017 et les suivantes. Elles annulent et remplacent les dispositions de la note de service DGER/SDPFE/n°2015-617 du 21 juillet 2015.

ANNEXES : 5
- Annexe 1 : Grille critériée nationale (E4.1) pour les candidats en CCF
- Annexe 2 : Grille critériée nationale (E4) pour les candidats hors CCF
- Annexe 3 : Grille critériée nationale (E5) pour les candidats hors CCF
- Annexe 4 : Grille critériée nationale (E6) pour les candidats hors CCF
- Annexe 5 : Grille critériée nationale (E7) pour les candidats hors CCF

1. Capacités professionnelles

Les capacités professionnelles de la spécialité « Métiers de l'agriculture » du CAP agricole s'appliquent à tous les candidats (CCF et hors CCF).
Elles se déclinent selon le support 1 choisi par l'établissement.

Support 1 Ruminants	**CP4 – Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage** CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux CP4.2 Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation **CP5 – Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage** CP5.1 Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage CP5.2 Mettre en œuvre le pâturage **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
Support 1 Porcs ou aviculture	**CP4 – Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage** CP4.1 Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux CP4.2 Effectuer le suivi des animaux **CP5 – Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage** CP5.1 Alimenter les animaux CP5.2 Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
Support 1 Arboriculture Support 1 Horticulture Support 1 Viticulture	**CP4 – Réaliser des travaux sur les végétaux** CP4.1 Réaliser des observations et interventions sur le végétal CP4.2 Réaliser des travaux de mise en place des végétaux **CP5 – Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement** CP5.1 Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production CP5.2 Effectuer des travaux de récolte, de conservation* et de conditionnement* **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation * *concerne exclusivement l'arboriculture et l'horticulture*

Support 1 Grandes cultures	**CP4 – Réaliser des travaux mécanisés des cultures** CP4.1 Réaliser des travaux du sol et le semis CP4.2 Réaliser des travaux de récolte **CP5 – Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols** CP5.1 Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques CP5.2 Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures **CP6 – Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments** CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
Support 2	**CP 7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux**

2. Modalités des épreuves professionnelles pour les candidats en CCF

2.1 Tableaux des épreuves

Épreuve professionnelle E4

Épreuve E4 production animale support 1 ruminants

CP4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E4		**6**	**MP32**
CP4.1 - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation	E4.2	CCF1	2	

OU

Épreuve E4 production animale support 1 porcs ou aviculture

CP4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E4		**6**	**MP31**
CP4.1 - Réaliser des interventions et soins courants sur les animaux	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Effectuer le suivi des animaux	E4.2	CCF1	2	

OU

Épreuve E4 production végétale
support 1 arboriculture / support 1 horticulture /support 1 viticulture

CP4: Réaliser des travaux sur les végétaux	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E4		**6**	**MP33 ou MP35 ou MP36**
CP4.1 - Réaliser des observations et interventions sur le végétal	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux	E4.2	CCF1	2	

OU

Épreuve E4 production végétale support 1 grandes cultures

CP4: Réaliser des travaux mécanisés des cultures	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E4		**6**	**MP34**
CP4.1 - Réaliser des travaux du sol et le semis	E4.1	EPT	4	STP
CP4.2 - Réaliser des travaux de récolte	E4.2	CCF1	2	

<u>Épreuve professionnelle E5</u>

Épreuve E5 production animale support 1 ruminants

CP5 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP32**
CP5.1 - Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage	E5.1	CCF2	1,5	STP
CP5.2 - Mettre en œuvre le pâturage	E5.2	CCF3	0,5	

OU

Épreuve E5 production animale support 1 porcs ou aviculture

CP5 : Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP31**
CP5.1 - Alimenter les animaux	E5.1	CCF2	1,5	STP
CP5.2 - Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage	E5.2	CCF3	0,5	

OU

Épreuve E5 production végétale
support 1 arboriculture / support 1 horticulture /support 1 viticulture

CP5 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP33 ou MP35 ou MP36**
CP5.1 - Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production	E5.1	CCF2	1	STP
CP5.2 - Effectuer des travaux de récolte, de conservation* et de conditionnement*	E5.2	CCF3	1	

*concerne exclusivement l'arboriculture et l'horticulture

OU

Épreuve E5 production végétale support 1 grandes cultures

CP5 : Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E5		**2**	**MP34**
CP5.1 - Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques	E5.1	CCF2	1	STP
CP5.2 - Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures	E5.2	CCF3	1	

Épreuve professionnelle E6

Épreuve E6 tout support 1

CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E6		**3**	**MP2**
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments	E6.1	CCF4	2	STE
CP6.2 - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	E6.2	CCF5	1	

Épreuve professionnelle E7

Épreuve E7 support 2

CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	**Épreuve**	**Modalité**	**Coeff**	**Module**
	E7		**3**	**MIP**
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux		CCF6	3	STP

2.2 Définition des épreuves

Les épreuves professionnelles sont constituées d'1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) et de 6 CCF.

Tous les CCF réfèrent aux activités décrites dans le référentiel professionnel.

Ils sont organisés sur les 2 années de formation en fonction du calendrier des travaux et en fonction de la progression pédagogique.

Les CCF sont de nature pratique. Ils prennent la forme de pratique, pratique explicitée, pratique accompagnée d'un oral... La durée de chaque CCF correspond à la durée de la réalisation de l'activité. La période de réalisation est à l'initiative de l'équipe pédagogique.

Les épreuves professionnelles en CCF se déroulent sur l'exploitation du centre de formation ou l'exploitation du maître de stage ou d'apprentissage ou une exploitation partenaire.

Les CCF sont organisés et évalués par au moins un enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation. Chaque évaluation s'appuie sur une grille critériée produite par le(s) enseignant(s).

- **Épreuve professionnelle E4**

L'épreuve E4 valide la capacité CP4.
Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- 1 épreuve ponctuelle terminale E4.1 qui valide la capacité CP4.1
- 1 CCF E4.2 qui valide la capacité CP4.2.

Épreuve ponctuelle terminale correspondant à l'épreuve E4.1

Épreuve	E4.1
Capacité évaluée	CP4.1
Modalité	**EPT**
Forme de l'épreuve	Oral d'explicitation de pratiques professionnelles
Coefficient	4

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles. Elle s'appuie sur 4 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles, en lien avec le référentiel professionnel, réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Chaque fiche présente :
- au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés
- au verso, l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Les 4 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/ chemise/enveloppe.

Le candidat qui ne produit pas les 4 fiches ne peut pas présenter l'épreuve orale.
Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi les 4 proposées. Le candidat expose la situation pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/l'exploitation pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes. Le questionnement doit permettre de vérifier la capacité du candidat à mobiliser des éléments de connaissances et leurs articulations en situation de travail. Il s'agit de vérifier à travers l'oral le raisonnement du candidat autour de ce « qu'il a appris à faire par l'expérience acquise en stage ».

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes (sans préparation).

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale **(annexe 1)**.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles correspondant au support du MP3
- un professionnel du champ professionnel*.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. En cas d'absence du professionnel, celui-ci peut être remplacé par un autre enseignant de sciences et techniques professionnelles.

CCF 1 correspondant à l'épreuve E4.2

Épreuve	E4.2
Capacité évaluée	CP4.2
Modalité	**CCF**
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2

PA - Ruminants : Le CCF 1 porte sur la réalisation de travaux et la surveillance liées à l'alimentation en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PA - Porcs ou aviculture : Le CCF 1 porte sur le suivi des animaux en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Arboriculture, horticulture, viticulture : Le CCF 1 porte sur la réalisation des travaux de mise en place des végétaux en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Grandes cultures : Le CCF 1 porte sur la réalisation de travaux de récolte en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de STP, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

- **Épreuve professionnelle E5**

L'épreuve E5 valide la capacité CP5.

Elle est affectée du coefficient 2 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

- 1 CCF E5.1 qui valide la capacité CP5.1,
- 1 CCF E5.2 qui valide la capacité CP5.2.

CCF 2 correspondant à l'épreuve E5.1

Épreuve	E5.1
Capacité évaluée	CP5.1
Modalité	**CCF**
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	PA - Ruminants ou Porcs ou aviculture : 1,5 PV – Arboriculture, horticulture, viticulture ou Grandes cultures : 1

PA - Ruminants : Le CCF 2 est pluridisciplinaire et porte sur la réalisation de travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PA - Porcs ou aviculture : Le CCF 2 est pluridisciplinaire et porte sur l'alimentation des animaux en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Arboriculture, horticulture, viticulture : Le CCF 2 porte sur des opérations techniques en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel. Pour les supports viticulture ou arboriculture, il porte obligatoirement sur des opérations techniques dont la taille.

PV – Grandes cultures : Le candidat doit réaliser une application, en sécurité, des produits phytopharmaceutiques en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de STP, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

CCF 3 correspondant à l'épreuve E5.2

Épreuve	E5.2
Capacité évaluée	CP5.2
Modalité	**CCF**
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	PA - Ruminants ou Porcs ou aviculture : 0,5 PV – Arboriculture, horticulture, viticulture ou Grandes cultures : 1

PA - Ruminants : Le CCF 3 porte sur la mise en œuvre du pâturage en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PA - Porcs ou aviculture : Le CCF 3 porte sur les travaux liés aux surfaces associées en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Arboriculture, horticulture, viticulture : Le CCF 3 porte sur les travaux de récolte pour le support viticulture et sur les récoltes, le conditionnement et la conservation pour les supports arboriculture et horticulture. Il fait référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

PV – Grandes cultures : Le CCF 3 porte sur les techniques alternatives d'entretien des cultures et des sols en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel (la situation d'évaluation de pratique professionnelle doit porter sur une intervention réaliste dans l'itinéraire technique et ainsi associer le végétal et le sol).

L'évaluation est assurée par un enseignant de STP, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

- **Épreuve professionnelle E6**

L'épreuve E6 valide la capacité CP6.

Elle est affectée du coefficient 3 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

- 1 CCF E6.1 qui valide la capacité CP6.1,
- 1 CCF E6.2 qui valide la capacité CP6.2.

CCF 4 correspondant à l'épreuve E6.1

Épreuve	E6.1
Capacité évaluée	CP6.1
Modalité	**CCF**
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2

Il s'agit d'une pratique contextualisée, en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de STE, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

CCF 5 correspondant à l'épreuve E6.2

Épreuve	E6.2
Capacité évaluée	CP6.2
Modalité	**CCF**
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	1

Le CCF 5 porte sur la capacité du candidat à effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation des matériels, équipements, installations et bâtiments utilisés dans le cadre des activités correspondant au support du MP3 choisi et en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de STE, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

- **Épreuve professionnelle E7**

L'épreuve E7 valide la capacité CP7. Elle est affectée du coefficient 3 et se compose de :

- 1 CCF E7.

CCF6 correspondant à l'épreuve E7

Épreuve	E7
Capacité évaluée	CP7
Modalité	**CCF**
Forme de l'épreuve	Pratique
Coefficient	3

Cette épreuve est organisée par l'équipe pédagogique.
L'évaluation est assurée par un enseignant de STP, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

3. Modalités des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF

3.1 Tableau des épreuves

Épreuve E4	Modalité	Coeff	Module
E4-Production animale support 1 ruminants	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	**6**	**MP32**
CP4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage			
OU			
E4-Production animale support 1 porcs ou aviculture			**MP31**
CP4 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage			
OU			
E4-Production végétale support 1 arboriculture			**MP33**
CP4 : Réaliser des travaux sur les végétaux			
OU			
E4-Production végétale support 1 horticulture			**MP35**
CP4 : Réaliser des travaux sur les végétaux			
OU			
E4-Production végétale support 1 viticulture			**MP36**
CP4 : Réaliser des travaux sur les végétaux			
OU			
E4-Production végétale support 1 grandes cultures			**MP34**
CP4 : Réaliser des travaux mécanisés des cultures			

Épreuve E5	Modalité	Coeff	Module
E5-Production animale support 1 ruminants	Épreuve de pratique explicitée	**2**	**MP32**
CP5 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage			
OU			
E5-Production animale support 1 porcs ou aviculture			**MP31**
CP5 : Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage			
OU			
E5-Production végétale support 1 arboriculture			**MP33**
CP5 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement			
OU			
E5-Production végétale support 1 horticulture			**MP35**
CP5 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement			
OU			
E5-Production végétale support 1 viticulture			**MP36**
CP5 : Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement			
OU			
E5-Production végétale support 1 grandes cultures			**MP34**
CP5 : Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols			

Épreuve E6 tout support 1	Modalité	Coeff	Module
CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	Épreuve de pratique explicitée	**3**	**MP2**

Épreuve E7 support 2	Modalité	Coeff	Module
CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	**3**	**MIP**

3.2 Définition des épreuves

Les épreuves professionnelles sont constituées de 4 épreuves ponctuelles terminales.

- **Épreuve professionnelle E4**

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 :
- pour le support ruminants, le support porcs ou aviculture « Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage »
- pour le support arboriculture, le support horticulture, le support viticulture « Réaliser des travaux sur les végétaux »
- pour le support grandes cultures « Réaliser des travaux mécanisés des cultures ».

Elle est affectée du coefficient 6 ainsi réparti :
en CP4.1 coefficient 4
- pour le support ruminants, le support porcs ou aviculture « Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux »
- pour le support arboriculture, le support horticulture, le support viticulture « Réaliser des observations et interventions sur le végétal »
- pour le support grandes cultures « Réaliser des travaux du sol et le semis ».

en CP4.2 coefficient 2
- pour le support ruminants « Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation »
- pour le support porcs ou aviculture « Effectuer le suivi des animaux »
- pour le support arboriculture, le support horticulture, le support viticulture « Réaliser des travaux de mise en place des végétaux »
- pour le support grandes cultures « Réaliser des travaux de récolte ».

L'épreuve terminale E4 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles. Elle s'appuie sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage. 2 à 3 fiches portent sur la CP4.2, les autres sur la CP4.1.

Chaque fiche présente :
- au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des taches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés
- au verso, l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/ chemise/enveloppe.
Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches en respectant la répartition ci-dessus ne peut pas présenter l'épreuve orale.

Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées en CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées en CP4.2.
Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la situation pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/l'exploitation pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.
Le questionnement doit permettre de vérifier la capacité du candidat à mobiliser des éléments de connaissances et leurs articulations en situation de travail. Il s'agit de vérifier à travers l'oral le raisonnement du candidat autour de ce « qu'il a appris à faire par l'expérience acquise en stage ».

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale **(annexe 2)**.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles
- un professionnel* du champ professionnel.

• L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

- **Épreuve professionnelle E5**

L'épreuve E5 valide la capacité CP5 :
- pour le support ruminants « Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage »
- pour le support porcs ou aviculture « Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage »
- pour le support arboriculture, le support horticulture, le support horticulture « Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement »
- pour le support grandes cultures « Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols ».

Elle est affectée du coefficient 2.

Le support de l'épreuve E5 est identique à celui de l'épreuve E4.
L'épreuve terminale E5 est une épreuve de pratique explicitée. Elle comporte 2 temps : un temps de réalisation du travail et un temps d'entretien avec le candidat pour permettre au jury de vérifier que les raisonnements qui permettent cette réalisation sont bien en place.
Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes (pratique et entretien).

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale **(annexe 3)**.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles
- un professionnel* du champ professionnel.

*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

- **Épreuve professionnelle E6**

L'épreuve E6 valide la capacité CP6 « Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments ».
Elle est affectée du coefficient 3.
Le support de l'épreuve E6 est identique à celui de l'épreuve E4.
L'épreuve terminale E6 est une épreuve de pratique explicitée.

Il s'agit de réaliser une opération de maintenance. L'épreuve E6 se déroule, de préférence, dans une parcelle ou un atelier.
L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale **(annexe 4)**.
La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant : un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques des équipements
- un professionnel*.

* L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve .

- **Épreuve professionnelle E7**

L'épreuve E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ».
Elle est affectée du coefficient 3.
L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Le support de l'épreuve E7 est obligatoirement différent de celui de l'épreuve E4 (combinaison de choix possible indiquée dans le référentiel).
L'épreuve terminale E7 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 2 à 4 fiches portant sur les activités menées par le candidat, dans le cadre du MIP.

Le candidat qui ne produit pas les fiches ne peut pas se présenter à l'épreuve.
L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale **(annexe 5)**.

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont un temps pour la présentation du candidat et un temps pour l'entretien.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles
- un professionnel* du champ professionnel.

*L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve .

Le Sous-Directeur
des politiques de formation et d'éducation

Michel LÉVÊQUE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 1

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

Épreuve E4.1 pour les candidats en CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4.1 * :							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix des outils et du matériel					**/4**	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	- explication et justification des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - prise en compte de la sécurité					**/10**	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- qualité de l'appropriation - capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - adaptation et justification des réponses					**/6**	
					Note finale E4.1 sur 20 en points entiers	**/20**	

**** : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité intermédiaire CP4.1 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examinateur.***

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 2

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

Épreuve E4 pour les candidats hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4 * :							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix au regard du contexte professionnel					**/4**	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	- explication et justification des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - pertinence du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de l'entretien du matériel - prise en compte de la sécurité					**/10**	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- qualité de l'appropriation - capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - adaptation et justification des réponses					**/6**	
					Note finale E4 sur 20 en points entiers	**/20**	

**** : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité professionnelle CP4 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examinateur.***

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

Épreuve E5 pour les candidats hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP5 * :							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la préparation des travaux ou opérations	- repérage précis de la situation au travers de l'observation - identification des prescriptions et des consignes demandées - préparation des outils, du matériel, des intrants et des aliments - repérage des éléments de sécurité - organisation de l'espace de travail					**/5**	
Conformité de la mise en œuvre des travaux ou opérations	- pertinence de la chronologie des opérations - réalisation de l'intervention en sécurité - explication et justification du déroulement de l'intervention - gestion des déchets, effluents et mise en œuvre de la sécurisation - respect de la commande					**/11**	
Qualité de la réactivité en situation d'imprévu ou situation non conforme dans le cadre de l'opération technique ou du chantier	- repérage et identification de la situation dégradée - aptitudes à rendre compte, exactitude et pertinence de l'information - adaptation et justification de la réaction					**/4**	
					Note finale E5 sur 20 en points entiers	**/20**	

**** : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité professionnelle CP5 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examinateur.***

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 4

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

Épreuve E6 pour les candidats hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la préparation des travaux d'entretien	- repérage précis des travaux demandés - identification des prescriptions et des consignes demandées - repérage des éléments de sécurité - organisation de l'espace de travail - mise en œuvre de la sécurisation - préparation des outils, du matériel, des consommables et des pièces détachées					**/5**	
Conformité de la mise en œuvre des travaux d'entretien	- pertinence de la chronologie des opérations - réalisation de l'intervention en sécurité - explication et justification de l'intervention - remise en place du poste de travail et gestion des déchets - respect de la commande					**/11**	
Qualité de la réactivité en situation d'imprévu dans le cadre des travaux	- repérage et identification des difficultés et imprévus - aptitudes à rendre compte, exactitude et pertinence de l'information - adaptation et justification de la réaction					**/4**	
Note finale E6 sur 20 en points entiers						**/20**	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 5

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

Épreuve E7 pour les candidats hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - justification contextuelle en regard des enjeux locaux - pertinence du choix au regard du contexte professionnel					**/4**	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	- explication et justification des modalités des différentes tâches - pertinence et chronologie de l'opération - pertinence du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de l'entretien des matériels utilisés - prise en compte de la sécurité					**/10**	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- qualité de l'appropriation - capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - adaptation et justification des réponses					**/6**	
					Note finale E7 sur 20 en points entiers	**/20**	